

Bien implanter une ligne de mobiliers urbains

Mener à bien l'intégration d'une ligne de mobiliers urbains dans la ville ne s'improvise pas. Du choix des équipements à celui de leur implantation, le parcours est souvent semé d'embûches.

Le mobilier urbain regroupe l'ensemble des équipements installés sur le domaine public, destinés à faciliter les déplacements, le confort et l'information des usagers. Seule la signalisation routière (feux tricolores, panneaux de circulation) est généralement exclue de cette qualification, car elle répond à une réglementation particulière applicable sur le territoire national. S'il existe des règles de conception et d'implantation du mobilier urbain plus ou moins précises, le choix est vaste en matière de produits, de formes, de couleurs

ou de matériaux. On distingue généralement plusieurs sous-familles de mobilier selon la fonction (repos, information, protection, propreté...) ou le lieu d'implantation (voirie, espaces verts). Le concept de mobilier urbain est ancien, mais ce n'est que depuis une vingtaine d'années que les collectivités territoriales ont pris conscience de son importance pour la création d'une image dynamique et accueillante de leur espace public. Le choix du mobilier urbain n'est pas seulement fonctionnel et esthétique. Il est devenu un enjeu politique, social et écono-

mique au même titre que l'aménagement des espaces verts.

Une approche globale et transversale. Excepté dans les quartiers nouvellement construits, sur des sites auparavant non urbanisés, il est difficilement envisageable de faire table rase de l'existant en une seule fois. En effet, en dehors d'un coût d'investissement trop lourd à supporter sur un budget annuel, il faut ajouter les difficultés d'organisation entraînées par les travaux de dépose des anciens produits et l'installation des nouveaux.

Un autre point d'accroche pour définir une ligne de mobilier urbain, réside dans la sectorisation souvent rencontrée au sein des services techniques. Si l'on prend l'exemple de la corbeille, son implantation et sa gestion peuvent relever du service espaces verts, de celui de la voirie ou de la propreté urbaine, selon son positionnement sur l'espace public. «La cohérence d'ensemble ne peut venir que par le biais d'une volonté politique forte souligne Rodolphe Dugon, consultant en mobilier urbain. C'est la seule façon de mettre en œuvre une approche globale et transversale qui permettra d'impliquer tous les acteurs concernés. Cela ne sous-entend pas forcément d'avoir recours à l'uniformité totale, mais de bien choisir et positionner les éléments qui constituent la gamme à la fois en fonction de la spécificité du site et de la vision globale du territoire».

blic dans son ensemble et de favoriser les continuités.

Évitez les dogmes et restez souples. Les projets concernant l'aménagement de l'espace public urbain se conçoivent sur le long terme, ce qui implique de ne pas chercher à trop figer son point de vue.

Certains produits évoluent en effet assez vite avec les progrès technologiques, comme l'éclairage. Il serait dommage de ne pas en profiter. L'utilisation d'un cahier des charges établissant un cadre s'avère plus souple qu'un catalogue strict qui implique de disposer d'un stock conséquent, coûteux pour certains équipements

imposants (candélabres etc.). Faire concevoir une nouvelle gamme, en exclusivité ou non, sélectionner dans un ou plusieurs catalogues, associer les deux démarches, tout est possible, à partir du moment où l'on a bien défini en amont une ligne directrice qui fixe les grandes tendances souhaitées. Yaël Haddad

Le Vézinet. À l'origine d'une nouvelle gamme

Pour Françoise Persouyre, plasticienne de l'environnement architectural, la création de la ligne Flore s'est réalisée en plusieurs étapes. Point de départ: 1998 lorsque la ville du Vézinet souhaite créer une nouvelle ligne de mobilier urbain, en harmonie avec l'espace public minéral et les espaces jardinés qui font le renom de cette commune.

Une première étude a permis de travailler autour du banc, de la corbeille et du candélabre, ce qui représente déjà un investissement conséquent pour la ville. Son intérêt profond pour le végétal a inspiré la designer pour concevoir les bases d'une gamme baptisée Flore, validée sans souci par les services de l'inspection des sites (l'ensemble de la ville est classé).

Par la suite, elle a poursuivi sa réflexion au gré des demandes émanant de différentes collectivités, car aucune ne possède l'exclusivité. C'est ainsi qu'en une dizaine d'années, une gamme plus étoffée a vu le jour, grâce à l'investissement du fabricant GHM. Actuellement, une vingtaine de produits sont proposés: banquettes, bancs, corbeilles, éclairages (candélabres

et appliques), potelets, bornes, fontaines, jardinières, barrières... Le travail de création doit répondre à plusieurs objectifs: le confort visuel du mobilier (intégration dans l'espace), son ergonomie (confort d'assise, facilité de préhension) et sa pérennité, au niveau de la forme et des matières utilisées (bronze patiné pour les fontaines, fonte et bois pour le reste).



Les potelets et les bornes prennent ici une dimension esthétique forte. L'aspect dissymétrique du mobilier permet de multiples variations.



La corbeille est un modèle unique tandis que les bancs se déclinent selon plusieurs axes, en fonction des usages: banquette (sans dossier) simple ou cintrée, banc pour les jardins ou les espaces publics.

Plusieurs types de fontaines ont été déclinés sur la base de ce modèle en bronze patiné et équipés en option d'un éclairage (fibre optique).

Troyes. Une charte pour toute la ville



Vue de la rue de la Zola avant le réaménagement, une des artères principales du centre-ville historique de Troyes.



Vue de la rue de la Zola après le réaménagement: le nouveau mobilier urbain s'intègre avec discrétion.



L'utilisation d'appliques sur la façade des bâtiments permet de limiter l'encombrement au sol sur une voie très passante.

Du diagnostic à la charte urbaine. Pour aider les collectivités, Rodolphe Dugon propose d'élaborer un outil de concertation et de cohérence: la charte urbaine. La première phase de travail consiste à établir un diagnostic de l'état existant de l'espace urbain (mobilier, végétation...). La synthèse souligne les dysfonctionnements à faire évoluer et les potentialités à accentuer. La deuxième étape présente un certain nombre de recommandations, règles fondamentales qui servent à définir une identité au travers d'un «dictionnaire de vocabulaire d'éléments». Ce guide est destiné aux services techniques de la ville, mais également aux intervenants extérieurs, comme les Directions Départementales de l'Équipement (DDE), les Conseils généraux ou les bailleurs sociaux. Il peut évoluer dans le temps en fonction des besoins et de l'arrivée sur le marché de nouveaux produits. Au cours de la troisième étape, il s'agit de mettre en application la charte sur un site. L'objectif est d'élaborer concrètement un dossier de projet associé à la réalisation de travaux, afin de mesurer la pertinence de la charte urbaine et si besoin de l'amender. Au-delà d'une réflexion sur le mobilier urbain, la charte urbaine constitue un moyen de valoriser l'espace pu-

«C'est au milieu des années 90 que les élus ont pris conscience du caractère hétérogène et du mauvais positionnement du mobilier urbain à travers la ville» explique Jean-Pierre Gyéjacquot, directeur général adjoint du pôle Espace Public de la ville de Troyes. Dans un premier temps, la démarche a consisté à élaborer un diagnostic complet du centre-ville et pas seulement du mobilier urbain. L'étude a été confiée à Jean-Michel Wilmotte, architecte, urbaniste et designer. Les propositions

d'interventions ont porté d'une part sur la modification profonde de certains secteurs pour dégager l'espace public et permettre aux usagers de mieux en profiter. D'autre part, une ligne de mobilier urbain a été définie pour le centre-ville, au travers d'un guide qui servira par la suite pour l'ensemble de la cité. Il a été conçu comme un outil cadre qui précise les aspects majeurs des équipements, ceux qui vont permettre d'apporter une cohérence à l'ensemble (matériaux et couleur). Ainsi, le métal gris a été retenu

pour les éclairages, les potelets ou les corbeilles de propreté, tandis que la pierre blanche est utilisée pour les jardinières, les bancs ou les bornes. Selon les besoins et les disponibilités, les produits ont été conçus spécifiquement ou choisis au sein de plusieurs gammes existantes. Désormais, chaque implantation fait l'objet d'une réflexion approfondie, appuyée par des outils comme le photomontage. L'investissement de tout le territoire se réalise progressivement sur cette base.